

EXAMEN DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES – Sessions 2024**QUESTIONNAIRE**

Date :	07.06.24	Horaire :	08:15 - 11:15	Durée :	180 minutes	
Discipline :	Comptabilité	Type :	écrit	Section(s) :	GCG / GCGSL / GCG_ANGDF	
					Numéro du candidat :	

Données**Le questionnaire se compose des 3 dossiers suivants :**

Dossier I : Analyse financière	35 points
Partie 1 : Exercice d'analyse	16 points
Partie 2 : Exercice de calcul	19 points
Dossier II : Exercice continu sur plusieurs années	30 points
Partie 1 : Année 2019	11 points
Partie 2 : Année 2024	19 points
Dossier III : Comptabilité générale	55 points
Partie 1 : Opérations courantes	28 points
Partie 2 : Opérations d'inventaire	27 points

Le total de 120 points est à diviser par 2 pour obtenir une note sur 60 points.

Dossier I : Analyse financière (35 points)**PARTIE 1 : Exercice d'analyse – Délices d'Amende S.à r.l.****(16 points)**

L'entreprise « Délices d'Amende S. à r.l. » est spécialisée dans la production de massepain de haute qualité, sans conservateurs, avec des options aromatisées telles que vanille, amende et chocolat. Leurs produits sont soigneusement confectionnés pour garantir une texture moelleuse et une saveur délicieuse.

Pour rétablir l'équilibre financier, l'entreprise a décidé de vendre une machine en 2023 avec une plus-value. Cet argent a été utilisé pour rembourser une partie du prêt à long terme et pour rééquilibrer la trésorerie négative.

En 2022, une dépréciation importante du stock des produits finis a dû être enregistrée. Un stockage inapproprié a provoqué une détérioration de la qualité du massepain et ainsi l'entreprise a changé sa politique de stockage en 2023.

Annexe 1

Bilan fonctionnel au 31.12.	Exercices		
	2021	2022	2023
ACTIF			
Actif immobilisé	300 000	300 000	180 000
Stocks	40 000	30 000	10 000
Créances	20 000	30 000	25 000
Trésorerie positive	2 000	10 000	35 000
TOTAL EMPLOIS	362 000	370 000	250 000

PASSIF	2021	2022	2023
Financement propre	150 000	145 000	140 000
Dettes financières	140 000	120 000	60 000
Dettes d'exploitation	40 000	60 000	50 000
Trésorerie négative	32 000	45 000	0
TOTAL RESSOURCES	362 000	370 000	250 000

Annexe 2

Indicateurs financiers	Exercices		
	2021	2022	2023
Fonds de roulement net global	-10 000	-35 000	20 000
Besoin en fonds de roulement	20 000	0	-15 000
Trésorerie nette	-30 000	-35 000	35 000

Annexe 3

Ratios	Exercices		
	2021	2022	2023
$R1 = \frac{\text{Ressources stables}}{\text{Emplois stables}}$	0,9667	0,8833	1,1111
$R2 = \frac{\text{Ressources stables}}{\text{Emplois stables} + \text{BFR}}$	0,9063	0,8833	1,2121
$R3 = \frac{\text{Stock moyen} \times 365}{\text{Coût d'achat des matières premières}}$	30 jours	28 jours	25 jours
$R4 = \frac{\text{Stock moyen} \times 365}{\text{Coût des produits finis vendus}}$	20 jours	21 jours	10 jours
$R5 = \frac{\text{Créances clients} \times 365}{\text{Chida TVAC 17\%}}$	30 jours	40 jours	25 jours
$R6 = \frac{\text{Dettes fournisseurs} \times 365}{\text{Achats TVAC 17\%}}$	25 jours	40 jours*	35 jours

*L'entreprise n'a pas changé de fournisseur et les conditions de vente sont restées identiques.

Travail à faire :

- 1) Commentez et expliquez le FRNG pour les trois années en justifiant votre réponse à l'aide du ratio concerné ! (5 pts)
- 2) Commentez le BFR entre 2021 et 2023, ratios à l'appui, et expliquez les raisons de cette évolution ! (4 pts)
- 3) Expliquez l'évolution des trois années du ratio des dettes fournisseurs par rapport au ratio des créances clients ! (4 pts)
- 4) Énumérez 3 mesures qui ont permis à la société d'atteindre un équilibre financier en 2023 ! Expliquez ! (3 pts)

PARTIE 2 : Exercice de calcul – Délices Sucrés Éclatants SA**(19 points)**

A la fin de l'année N, l'entreprise « Délices Sucrés Éclatants SA » vous communique les informations suivantes :

601000	Achats de matières premières	90 510,00	
604000	Achats d'emballages	1 380,00	
606100	Achats de marchandises	110 690,00	
609100	RRR sur achats de matières premières		4 525,00
609400	RRR sur achats d'emballages		110,50
609600	RRR sur achats de marchandises		5 534,50
611530	Leasing – Matériel roulant	29 600,00	
612200	Entretien, réparations et maintenance	19 170,00	
613300	Services bancaires et assimilés	340,00	
614110	Primes d'assurance – Matériel roulant	7 590,00	
615300	Frais postaux et de télécommunication	2 145,00	
616100	Transports sur achats	1 487,00	
617100	Personnel intérimaire	15 900,00	
618450	Électricité	21 190,00	
621100	Salaires bruts	190 368,00	
623000	Charges sociales (part patronale)	22 844,16	
633000	DCV sur immobilisations corporelles	6 145,00	
644210	Valeur comptable d'immobilisations corporelles cédées	6 450,00	
644220	Produits de cession d'immobilisations corporelles		4 790,00
645000	Pertes sur créances irrécouvrables	17 860,00	
648100	Amendes, sanctions et pénalités	1 394,00	
651150	DCV sur titres ayant le caractère d'immobilisations	1 863,00	
655200	Intérêts bancaires et assimilés	1 751,00	
655600	Escomptes accordés	875,00	
670000	Impôts sur le résultat	15 586,00	
688000	Autres impôts	1 269,00	
702100	Ventes de produits finis		346 745,00
703000	Prestations de services		17 370,00
706100	Ventes de marchandises		259 525,00
708000	Autres éléments du chiffre d'affaires		5 600,00
709200	RRR sur ventes de produits	10 402,35	
709300	RRR sur prestations de services	521,10	
709600	RRR sur ventes de marchandises	7 785,75	
735100	RCV sur créances résultant de ventes		1 739,00
742200	Revenus de location mobilière		3 370,00
751150	RCV sur titres ayant le caractère d'immobilisations		4 340,00
752251	Valeur comptable de titres cédés ayant le car. d'immo.	12 350,00	
752252	Produits de cession de titres ayant le car. d'immo.		19 160,00
755210	Intérêts sur comptes bancaires		1 230,00

Informations complémentaires :

Le compte « 61153 Leasing-Matériel roulant » est à retraiter avec 30% en charges financières et 70% en DCV.

Le compte « 6481 Amendes, sanctions et pénalités » est à retraiter comme charge exceptionnelle.

Stocks en fin d'exercice :

	FIN N	FIN N-1
Marchandises	79 000 €	97 000 €
Matières premières	52 000 €	37 000 €
Produits finis	47 000 €	54 000 €

Travail à faire :

- 1) Déterminez les différentes variations des stocks ! (3 pts)
- 2) Calculez l'excédent brut d'exploitation ! (7 pts)
- 3) Déterminez la capacité d'autofinancement par la méthode soustractive ! (6 pts)
- 4) Calculez et interprétez le résultat du désinvestissement au niveau des immobilisations corporelles et des immobilisations financières ! (3 pts)

Dossier II : Exercice continu sur plusieurs années (30 points)

PARTIE 1 : Année 2019 – Déco Gâteau S.à r.l.u.

(11 points)

Le 10 février 2019, Pit Hut constitue la société « Déco Gâteau S.à r.l.u. ». Le capital de la société s'élève à 12 000 €, divisé en 100 parts sociales, apporté par virement bancaire.

Travail à faire :

- 1) Journalisez la constitution de la société au 10 février 2019 ! (1 pt)
- 2) Les frais occasionnés par la constitution hors TVA s'élèvent à 1 350 € et la TVA à 229,50 €. Ils sont payés par virement bancaire au 15 février 2019 et ne sont pas amortissables. (2 pts)
- 3) Journalisez les opérations courantes de l'année 2019 : Charges pour 5 600 € (HTVA) et produits pour 8 140 € (HTVA). La TVA est de 17%. (2 pts)
- 4) Journalisez le décompte de la TVA ainsi que le règlement de ce décompte qui se fait par virement bancaire au 29 décembre 2019 ! (3 pts)
- 5) Journalisez les opérations d'inventaire : (3 pts)
 - la charge fiscale IRC est estimée à 920 €, la charge fiscale ICC est estimée à 180 € ;
 - le stock des articles de décoration est évalué à 1 500 € au 31 décembre 2019.

PARTIE 2 : Année 2024 - Déco Gâteau S.à r.l.**(19 points)**

En 2020, Pit Hut s'est associé avec Leo Petit qui apporte 6 000 € (50 parts) de capital et la société a été transformée en S. à r.l..

L'extrait du bilan de l'entreprise « Déco Gâteau S.à r.l. » au 1^{er} janvier 2024 se présente comme suit :

PASSIF	
	1 ^{er} janvier 2024
A. Capitaux propres	
I. Capital souscrit (150 parts)	18 000,00
IV. Réserves	
1. Réserve légale	1 600,00
4.a. Autres réserves disponibles	900,00
V. Résultats reportés	-1 500,00
V.I. Résultat de l'exercice	7 500,00

Le comptable de l'entreprise a oublié d'enregistrer les estimations fiscales à la fin de l'exercice 2023.

Opérations en relation avec la répartition bénéficiaire :

Lors de l'assemblée générale, le 15 mars 2024, les deux associés décident :

- de répartir le bénéfice de l'année 2023 au 20 mars 2024 ;
- de doter la réserve légale dans les limites de la loi ;
- de distribuer un dividende arrondi au multiple inférieur de 5 € par part sociale ;
- de constituer une réserve libre de 350 € ;
- de reporter le reliquat.

Opérations en relation avec le bulletin d'imposition :

Le bulletin d'imposition de l'année 2023, reçu le 30 avril 2024, indique les montants suivants :

- IRC: 1 000 € ; IRC - avances 2023 : 950 €
- ICC: 800 € ; ICC - avances 2023 : 250 €

Travail à faire :

- 1) Complétez le tableau de la répartition bénéficiaire ! (6 pts)
- 2) Journalisez toutes les écritures en relation avec la répartition bénéficiaire (7 pts) :
 - la répartition du bénéfice de l'année au 20 mars 2024 ;
 - le paiement des dividendes nets et la constatation de la dette fiscale qui ont lieu le 31 mars 2024;
 - le paiement de la dette fiscale en date du 15 avril 2024.

Tous les paiements se font par virement bancaire.

- 3) Journalisez au 30 avril 2024, la réception du bulletin d'imposition de 2023 ainsi que la détermination du solde ACD ! (5 pts)
- 4) Journalisez le paiement du solde ACD par virement bancaire au 15 mai 2024 ! (1 pt)

Dossier III : Comptabilité générale (55 points)**PARTIE 1 : Opérations courantes****(28 points)**

Cake House S.à r.l.
74, rue de la Montée
L-8903 LUXEMBOURG



Cake House est une entreprise vendant des produits consommables, des ustensiles et accessoires destinés à la préparation, à la décoration et à la présentation de gâteaux et de pâtisseries. Cela inclut la vente de moules, d'ustensiles de cuisson, de glaçage, de décorations comestibles, de présentoirs à gâteaux, de poches à douille, et bien d'autres articles liés à la pâtisserie. Leur public cible sont les boulangers amateurs, les pâtisseries professionnels et les passionnés de la pâtisserie. De plus, l'entreprise Cake House offre des cours de décoration de gâteaux et des ateliers de cuisine afin de diversifier leurs activités.

Travail à faire :

Journalisez les documents du mois d'août 2023 de l'entreprise « Cake House S.à r.l. » en prenant en compte l'extrait de la balance !

Extrait BVS au 31.07.2023	Sommes		Soldes	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
23511 Titres immobilisés – Pie Pan (20 actions)	993,60		993,60	
235119 Titres immobilisés – CV		41,60		41,60
401111 Client Zockerstuff (LUX)	1 900,40		1 900,40	
401315 Client douteux Sugar Factory (client anglais)	4 697,20	1 297,00	3 400,20	
4019 Créances résultant de ventes – CV		1 530,09		1 530,09
4411105 Fournisseur Mazapán (fournisseur espagnol)	283,00	1 389,00		1 106,00

REMARQUES

- Toutes les conditions LIC, AIC, Importations et Exportations sont remplies.
- Pour les produits alimentaires consommables le taux de TVA est de 3%.
- Pour les ustensiles et accessoires le taux de TVA est de 17%.

Extrait du PCG

421611-LUX3	TVA en amont 3% – LUX	461411-LUX3	TVA en aval 3% - LUX
421611-LUX17	TVA en amont 17% LUX	461411-LUX17	TVA en aval 17% - LUX
421611-IMP3	TVA en amont 3% - IMP	461411-IMP3	TVA en aval 3% - IMP
421611-IMP17	TVA en amont 17% - IMP	461411-IMP17	TVA en aval 17% - IMP
421611-AIC3	TVA en amont 3% - AIC	461411-AIC3	TVA en aval 3% - AIC
421611-AIC17	TVA en amont 17% - AIC	461411-AIC17	TVA en aval 17% - AIC



Reque le 06.08.2023

Invoice

Invoice number CF234

Cake House S. à r.l.
74, rue de la Montée

L-8903 LUXEMBOURG

Date of invoice 5.08.2023

Description	Quantity	Unit Price	Amount
Red Candles	150	0,35	52,50 €
White Candles	180	0,33	59,40 €
Yellow Candles	120	0,38	45,60 €

Subtotal	Tax	Total Due
157,50 €	-----	157,50 €

Payment is due within 15 days
Bank account number : GB29NWBK60161331926819

Cake House S. à r.l.
74, rue de la Montée
L-8903 LUXEMBOURG



FACTURE N° 2023-167 du 10 août 2023

M et Mme Van der Poel
Dorpsstraat, 101
NL-1028 BB AMSTERDAM

Article No	Désignation	Qté	Prix unitaire HT	Montant HT
MMXXL	Moule Madeleine géante	3	23,65	70,95
MMAC	Moules à muffins en acier carbone, antiadhésif, Gris	2	10,45	20,90
MCGR28	Moule à charnière, à gâteau rond, 28 cm, acier inoxydable, noir métallique	1	30,57	30,57
PR100	Présentoir à gâteaux à 2 étages	1	32,51	32,51
SC500	Siphon Chantilly 500ml en aluminium pour mousses et crèmes	1	39,87	39,87
KIT255	Kit Douille Pâtisserie, Ustensiles à Pâtisserie, Kit gâteau (255 pièces)	1	56,45	56,45

Montant total	Remise 10%	Net commercial	TVA	Montant total à payer
251,25	25,13	226,12	----	226,12 €

Escompte 1,5 % si paiement endéans 8 jours

BANKLULL LU56 0030 1278 1900 1000

RCS B137253

N° TVA LU17283-059

Cake House S. à r.l.
74, rue de la Montée

L-8903 LUXEMBOURG



FACTURE D'AVOIR N° 2023-167 du 12 août 2023

M et Mme Van der Poel
Dorpsstraat, 101
NL-1028 BB AMSTERDAM

Article No	Désignation	Qté	Prix unitaire HT	Montant HT
MMXXL	Retour de Moule Madeleine géante à cause de rayures	2	23,65	47,30

Montant total	Remise 10%	Net commercial	TVA	Net à déduire
47,30	4,73	42,57	----	42,57 €

Escompte 1,5 % si paiement endéans 8 jours

BANKLULL LU56 0030 1278 1900 1000

RCS B137253

N° TVA LU17283-059

Crema Batida

45, rue des Trois-Gâteaux
L-6738 BETTEMBOURG



Reçue le 15.08.2023

FACTURE D'ACOMPTE N° 2023-168 du 14 août 2023

Cake House S. à r.l.
74, rue de la Montée
L-8903 LUXEMBOURG

Description	Qté	Prix unitaire HTVA	TOTAL HTVA
Acompte à faire valoir sur votre commande du 10 août			500,00 €
TVA 17%			85,00 €
Total			585,00 €

Pour acquit
Reçu 585.00 euros par carte bancaire
Bettembourg, le 15 août 2023

Cake House S. à r.l.
74, rue de la Montée

L-8903 LUXEMBOURG



FACTURE N° 2023-169 du 24 août 2023

Club Senior Nordstad
3, rue du lycée
L-9016 ETTTELBRUCK

Description	Qté	Prix unitaire HTVA	TOTAL HTVA
Workshop Flowercake du 25 août 2023	8 personnes	49 € /personne	392,00 €

Montant total	392,00 €
TVA 17%	66,64 €
Montant total à payer	458,64 €

Escompte 1,5 % si paiement endéans 8 jours

BANKLULL LU56 0030 1278 1900 1000

RCS B137253

N° TVA LU17283-059

Kitchen Help
34, rue Léa Linster
D-19301 BOCHUM



Reçue le 28.08.2023

RECHNUNG

**Cake House nécessite ce
robot pâtissier pour les
ateliers.**

Rechnungsnummer 2023-490

Cake House S.à r.l.
74, rue de la Montée
L-8903 LUXEMBOURG

Datum 26.08.2023

Bezeichnung	Anzahl	Preis
Spiral-Teigknetmaschine 12 kg / 16 Liter AS	1	1 864,08
Transportkosten		100,00

Gesamtpreis	Zzgl. Ust	Rechnungsbetrag
1 964,08 €	---	1 964,08 €

Bitte überweisen Sie den Rechnungsbetrag innerhalb von 14 Tagen auf unser unten genanntes Konto.
Ust-ID : DE24324567
IBAN : **DE3432 4562 3435 6765**

Reçu le 31.08.2023

Extrait de compte courant		
 BANQUE LUX 30 août 2023 Extrait 08/023		
Date	Libellé	Montant
	Ancien solde	5 925,35
10.08	Virement « Mazapán » (1)	- 1 078,35
20.08	Virement « Sugar Factory » (2)	+ 500,00
25.08	Cession titres (3)	+ 506,69
27.08	Acquisition titres (4)	- 3 749,00
31.08	Virement salaire du mois d'août pour le salarié Pastel	- 3 437,00
31.08	Virement cotisations CCSS	- 1 358,00
	Nouveau solde	-2 690,31
Titulaire : Cake House S. à r.l.		EUR

Informations complémentaires :

- (1) Paiement de « Mazapán » de la facture n° 129-2023 du 30 juillet 2023 sous déduction de l'escompte de 2,5%. L'entreprise vend des produits alimentaires consommables.
- (2) Paiement partiel de « Sugar Factory ».
- (3) Cession de 10 actions « Pie Pan », pour un prix unitaire de 51 €, frais de courtage 6,5‰.
- (4) Acquisition de 20 obligations « Pastelaría », pour une valeur nominale de 190 €, prix d'émission 98%, frais de courtage 25 €.

PARTIE 2 : Opérations d'inventaire

(27 points)

Journalisez toutes les opérations d'inventaire de l'entreprise « Cake House S.à r.l. » au 31 décembre 2023 !

Remarque :

Pour enregistrer les opérations de fin d'exercice, il faut prendre en compte toutes les informations du mois d'août et consulter la balance au 31 juillet 2023 (dossier 3-partie 1).

Immobilisations corporelles

- Le robot pâtissier, acquis en août (facture n° 2023-490), est amorti sur 4 ans selon la méthode dégressive (décompte exact par mois entiers).
- Les ordinateurs, acquis en janvier 2020 pour une valeur de 3 000 €, sont amortis sur 4 ans selon la méthode constante.

Créances clients

Les deux clients ont acheté des produits alimentaires consommables. Attention au taux de TVA !

- Le client luxembourgeois « Zockerstuff » n'a toujours pas payé car il a des difficultés financières. On espère récupérer 35% de la créance.
- Le client douteux « Sugar Factory » a payé pour solde de tout compte (virement du 20 août 2023). Il a été déclaré finalement en faillite en décembre.

Titres immobilisés

Au 31 décembre 2023 :

- le cours unitaire des actions « Pie Pan » est de 47,60 € ;
- les obligations « Pastelaría » sont cotées à 96,50 %.

Provisions pour risques

Le client « Bakstuff » a engagé une procédure devant le tribunal en 2022 et réclame 2 500 € pour un retard de livraison. En 2022, une provision de 1 000 € a été constituée. Au 31 décembre 2023, aucune décision n'a été prise et notre avocat estime que le client aura satisfaction à 55% de sa demande.

Régularisation des comptes de gestion

- Le 29 décembre, nous avons livré en toute urgence différentes marchandises (ustensiles et accessoires) pour un montant TTC de 1 123,20 €, au client « Gourmand ». Le comptable qui était déjà en congé à ce moment-là, va établir la facture début janvier.
- Le 30 décembre, l'entreprise Cake House a déjà reçu la facture n° 493 du fournisseur « Sucré S. à r.l. » pour un montant brut de 855 €, remise 10%. Les marchandises vont nous parvenir en janvier.

EXAMEN DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES – Sessions 2024**QUESTIONNAIRE**

Date :	07.06.24		Horaire :	08:15 - 11:15		Durée :	180 minutes
Discipline :	Comptabilité	Type :	écrit	Section(s) :	GCG / GCGSL / GCG_ANGDF		
						Numéro du candidat :	

Feuilles à remplir**Le questionnaire se compose des 3 dossiers suivants :****Dossier I : Analyse financière****35 points**

Partie 1 : Exercice d'analyse

16 points

Partie 2 : Exercice de calcul

19 points

Dossier II : Exercice continu sur plusieurs années**30 points**

Partie 1 : Année 2019

11 points

Partie 2 : Année 2024

19 points

Dossier III : Comptabilité générale**55 points**

Partie 1 : Opérations courantes

28 points

Partie 2 : Opérations d'inventaire

27 points

Le total de 120 points est à diviser par 2 pour obtenir une note sur 60 points.

Dossier I : Analyse financière (35 points)

PARTIE 1 : Exercice d'analyse – Délices d'Amende S.à r.l.

(16 points)

- 1) Commentez et expliquez le FRNG pour les trois années en justifiant votre réponse à l'aide du ratio concerné ! (5 pts)

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

- 2) Commentez le BFR entre 2021 et 2023, ratios à l'appui, et expliquez les raisons de cette évolution ! (4 pts)

- 3) Expliquez l'évolution des trois années du ratio des dettes fournisseurs par rapport au ratio des créances clients ! (4 pts)

- 4) Énumérez 3 mesures qui ont permis à la société d'atteindre un équilibre financier en 2023 ! Expliquez ! (3 pts)

PARTIE 2 : Exercice de calcul – Délices Sucrés Éclatants SA

(19 points)

1) Déterminez les différentes variations des stocks ! (3 pts)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2) Calculez l'excédent brut d'exploitation ! (7 pts)

Espace pour calculs (facultatifs mais recommandés) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3) Déterminez la capacité d'autofinancement par la méthode soustractive ! (6 pts)

Espace pour calculs (facultatifs mais recommandés) :

- 4) Calculez et interprétez le résultat du désinvestissement au niveau des immobilisations corporelles et des immobilisations financières ! (3 pts)**

Dossier II : Exercice continu sur plusieurs années (30 points)**PARTIE 1 : Année 2019 – Déco Gâteau S.à r.l.u.****(11 points)****1) Journalisez la constitution de la société au 10 février 2019 ! (1 pt)**

2) Journalisez le paiement des frais de constitution au 15 février 2019 ! (2 pts)

3) Journalisez les opérations courantes de l'année 2019 ! (2 pts)

4) Journalisez le décompte de la TVA ainsi que le règlement au 29 décembre 2019 ! (3 pts)

5) Journalisez les opérations d'inventaire ! (3 pts)

PARTIE 2 : Année 2024 - Déco Gâteau S.à r.l.

(19 points)

1) Complétez le tableau de la répartition bénéficiaire ! (6 pts)

Espace pour calculs (facultatifs mais recommandés) :

3) Journalisez au 30 avril 2024, la réception du bulletin d'imposition de 2023 ainsi que la détermination du solde ACD ! (5 pts)

4) Journalisez le paiement du solde ACD par virement bancaire au 15 mai 2024 ! (1 pt)

PARTIE 2 : Opérations d'inventaire

(27 points)

Journalisez toutes les opérations d'inventaire de l'entreprise « Cake House S.à r.l. » au 31 décembre 2023 !

Immobilisations corporelles			

Créances clients			

Titres immobilisés

Complétez le tableau concernant les titres immobilisés et journalisez les écritures d'inventaire nécessaires !

Titres immobilisés	Quantité	Valeur d'acquisition	Valeur à l'inventaire	Provision 2022	Provision 2023
Titres immobilisés – Pie Pan					
Titres immobilisés – Pastelería					

Titres immobilisés			

Provisions pour risques			

Régularisation des comptes de gestion			

Espace pour calculs (facultatifs mais recommandés) :